

**EXTRAIT DU PV DE LA REUNION DU CM
du 17 mars 2021**

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept du mois de mars à vingt heures trente, s'est réuni le conseil municipal de la commune de BRIENNE.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : M. COUCHOUX Pascal, M. TOUZELET Romain, Mme COULON Arielle, M. COUCHOUX Eric, M. FATET Alain, M. CHARBOUILLOT Jean -Paul, M. JAHNO Sacha, Mme MEUNIER Estelle, Mme RUE Nadia et Mme PATEY Nadège.

Absente excusée : Mme CLERC Adeline

Lecture du compte-rendu du 13 janvier 2021

Convention pour mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif (Lotissement du Bas de Seille)

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec le Conseil Départemental, permettant à la commune de bénéficier d'un appui technique pour l'exploitation et le suivi de l'assainissement collectif du lotissement du Bas de Seille. Cette convention arrivait à échéance le 31 décembre 2020.

L'Assemblée Départementale du 18 décembre dernier a validé une nouvelle convention qui reprend l'accompagnement proposé pour une période de 6 ans.

Après avoir pris connaissance des termes de la convention proposée par le Département de Saône et Loire, après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour la signature de cette convention, et autorise Monsieur le Maire à la signer

Convention cadre : Adhésion aux missions optionnelles du CDG de la fonction publique territoriale de Saône-et-Loire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Saône-et-Loire assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires.

Au-delà des missions obligatoires, le CDG 71 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités et établissements publics par l'exercice d'autres missions dites optionnelles.

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention-cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de Saône-et-Loire, et autorise monsieur le Maire à la signer.

Avenant à la convention d'expérimentation d'une médiation préalable obligatoire entre la commune et le CDG 71

Monsieur le Maire rappelle que la commune a conclu avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique de Saône-et-Loire une convention en date du 15 novembre 2018 lui confiant la mission de médiation préalable obligatoire en cas de litige avec ses agents.

L'objectif assigné à cette mesure est d'éviter la saisine systématique du Juge Administratif en cas de contentieux dans le domaine du droit de la Fonction publique. Dans ce cadre expérimental, doivent être précédés d'une médiation, à peine d'irrecevabilité, les recours contentieux formés par les agents publics à l'encontre des décisions administratives suivantes :

Devant initialement prendre fin le 19 novembre 2020, l'expérimentation a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2021 par le décret n°2020-1303 du 27 octobre 2020.

Il est donc proposé de conclure un avenant de prolongation du terme de la convention initiale conclue avec le CDG 71.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet d'avenant de prolongation du terme prévu par la convention initiale jusqu'à la date du 31 décembre 2021, et autorise Monsieur le maire à signer ledit avenant.

Rythmes scolaires : Renouvellement de l'organisation du temps scolaire

Considérant le courrier de Monsieur BEN, directeur académique des services de l'éducation nationale de Saône-et-Loire, sollicitant l'avis du Conseil Municipal quant au renouvellement de l'organisation du temps scolaire pour les écoles de la commune et du groupement scolaire.

Considérant que la commune applique le rythme de 4 jours hebdomadaires,

Vu l'avis favorable de Monsieur GUILLAUME, directeur de l'école pour conserver ce temps scolaire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le renouvellement de l'organisation du temps scolaire sur 4 jours hebdomadaires.

Convention d'adhésion au dispositif d'accompagnement proposé par l'Agence Technique Départementale relatif à la transition énergétique et au patrimoine des collectivités de Saône-et-Loire - entre la collectivité et l'ATD 71

Vu la délibération du 10 décembre 2014 portant adhésion de la collectivité à l'Agence Technique Départementale de Saône-et-Loire et approuvant les statuts de cette dernière,

Considérant la proposition de l'ATD 71 d'accompagner notre collectivité pour la mise en place d'un dispositif permettant la maîtrise des consommations énergétiques, le développement des énergies renouvelables et la réduction des émissions de gaz à effet de serre,

Considérant que ce dispositif permettrait un accompagnement personnalisé de notre collectivité avec notamment l'utilisation d'un logiciel répondant à la politique régionale de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) dédié, entre autres, à la maîtrise des consommations énergétiques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à signer la présente convention, et de désigner comme « référents énergie » pour l'application et le suivi de ce dispositif les élus suivants : M. Pascal COUCHOUX et M. Romain TOUZELET

Subventions 2021 :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour l'année 2021 :

Anciens combattants : 100

Aides familiales de Cuisery : 50

Restaurant scolaire du RPI : 3 144 (2 344 + 800)

Projets de travaux de voirie réalisés par la Communauté de Communes en 2021

Il a été proposé à la Communauté de Communes, les travaux suivants :

Priorité 1 : Chemin vieux

Priorité 2 : Rue de Vallière

Aménagement le long de la RD 975 à proximité de l'école : Interdiction de stationner - Aménagement d'un cheminement pour la protection des piétons le long de la RD 975 et l'accès au terrain multisports - Demande subvention "Amendes de police"

Afin de garantir la sécurité des usagers de la RD 975 en face de l'école, le stationnement et l'arrêt de tout véhicule sera interdit le long de la RD 975 sur 30 mètres à partir de la rue de la Platière en direction de Cuisery dans l'agglomération de Brienne. Pour garantir la sécurité des piétons le long la RD 975 et l'accès au terrain multisports, il convient d'aménager un cheminement pour piétons.

La mise en place de cette réglementation nécessite l'acquisition de panneaux de signalisation et l'acquisition de bornes polypropylène.

Coût total des travaux : 632.69 € H.T.

Ces travaux peuvent être éligibles à la subvention des amendes de police.

Taux de subvention : 40 %.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la réalisation des travaux décrits ci-dessus
- décide de demander une subvention des amendes de police pour la réalisation de ce projet
- charge Monsieur le Maire de déposer le dossier

Projet de création d'un parking avec chemin d'accès pour les écoles

Afin de faciliter le stationnement des véhicules à proximité de l'école, la commission voirie propose la création d'un parking avec chemin d'accès sur le terrain communal de la Teppe du Loup, pour les enseignants et les locataires.

Un devis a été demandé à l'entreprise CORDIER : Montant du devis = 6 096.84 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la réalisation des travaux, donne son accord pour le devis de l'entreprise CORDIER et charge Monsieur le Maire de commander les travaux.

Projet de travaux de menuiseries dans le bungalow des Venons

A la demande de M. TOUSSAINT Michel, locataire du bungalow des Venons, il a été demandé un devis pour changer deux fenêtres et une porte-fenêtre du bungalow qui sont en très mauvais état.

Devis de la Menuiserie PAUTET : 1 660.57 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la réalisation des travaux, donne son accord pour le devis de l'entreprise PAUTET et charge Monsieur le Maire de commander les travaux.

Questions diverses

Devis pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur et d'une visionneuse pour les écoles :

Suite à la demande des enseignants pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur et d'une visionneuse, un devis a été demandé à Alt'informatique.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat d'un vidéoprojecteur (629 € T.T.C.) et d'une caméra de table HUE HD Pro (modèle conseillé par l'Education Nationale)

Projet achat illuminations :

Le Conseil Municipal décide d'inscrire un crédit de 1 500 € pour les illuminations.

Colombarium : Travaux réalisés

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Pascal COUCHOUX